

**DELIBERATION**  
**CC\_2021\_059**

**OBJET :**

**COMMISSION N°4**

**FINANCES**

**Vote du compte de  
gestion 2020**

**Budget annexe ZAC  
Centre du village à LA  
NEUVILLE**

**Présents à l'ouverture  
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

**Nombre de votants : 48**

**Présents :**

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCROY, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE  
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON  
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART  
Frédéric SZYMCAK, procuration à Ludovic ROHART  
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK  
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET  
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS  
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT  
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

**Absent excusé :**

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

**Absents :**

François-Hubert DESCAMPS

**Secrétaire de Séance :** Sylvain PEREZ

## COMMISSION N°4

### **FINANCES**

#### **Vote du compte de gestion de l'année 2020 du budget annexe « ZAC Centre du village à LA NEUVILLE »**

En application des articles L1612-12 et L2121-31 du CGCT relatifs à la présentation du compte de gestion ;  
Vu le budget primitif 2020 et les décisions budgétaires modificatives qui s'y attachent,  
Vu le compte de gestion du budget principal de la Communauté de communes Pévèle Carembault, dressé par Monsieur le Receveur de TEMPLEUVE LA PEVELE

Le Conseil Communautaire (**par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS**)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur du **BUDGET Annexe ZAC Centre du village à LA NEUVILLE**, accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du **BUDGET Annexe ZAC Centre du village à LA NEUVILLE**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres de l'ordonnateur et ceux du comptable sur l'exécution du budget de l'exercice,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour **le BUDGET Annexe ZAC Centre du village à LA NEUVILLE**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Président

Luc FOUTRY

